



**RÈGLEMENT FÉDÉRAL
FESTIVAL
INTERNATIONAL
FITF
LAMOTTE BEUVRON**

2019

TABLE DES MATIERES

I-	PRINCIPES FONDAMENTAUX.....	3
I.1	PARTICIPATION.....	3
I.2	INSCRIPTION.....	4
I.3	ÉPREUVES.....	4
I.3.1	Épreuve diplômante :	4
I.3.2	Épreuves Générales :	4
I.3.3	Épreuves Particulières :	4
I.3.4	Épreuves « Vènerie » :	4
I.3.5	Épreuves de Formations musicales :	4
I.4	PRIX ET RÉCOMPENSES.....	4
II-	NATURE DES EPREUVES.....	5
II.1	RÉPERTOIRE :	5
II.1.1	Répertoire des 63 fanfares imposées dans les épreuves générales.....	5
II.1.2	Répertoire des 25 fanfares imposées au Brevet du Sonneur (Module D du brevet du sonneur).....	5
II.2	DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.....	5
II.2.1	Passage des concurrents	5
II.2.2	Nature des fanfares	6
II.2.3	Forme des épreuves	6
II.3	JUGEMENT DES ÉPREUVES.....	6
II.3.1	Principes	6
II.3.2	Notations spécifiques appliquées à toutes les fanfares de toutes les épreuves.....	6
II.3.3	Notations spécifiques appliquées aux seules fanfares imposées des épreuves solos	6
II.3.4	Exploitation des jugements	7
III-	CARACTERISTIQUES PARTICULIERES DES EPREUVES.....	7
III.1	BREVET DU SONNEUR.....	7
III.1.1	Module A (Sonorité)	7
III.1.2	Module B (Articulations).....	7
III.1.3	Module C (Ornements).....	7
III.1.4	Module D (Connaissances du répertoire).....	7
III.1.5	Module E (Connaissances Historiques et Musicales de base).....	7
III.1.6	Epreuve sonnée – Maitrise instrumentale (Examen)	7
III.1.7	Déroulement des Epreuves « Modules »	7
III.1.8	Résultats	8
III.2	ÉPREUVES GÉNÉRALES.....	8
III.2.1	Généralités des Épreuves Championnat solo Catégorie 5, 4, 3, 2, 1.....	8
III.2.2	Championnat 5 ^{ème} catégorie :	8
III.2.3	Championnat 4 ^{ème} Catégorie	8

III.2.4	Championnat 3ème Catégorie.....	8
III.2.5	Championnat 2ème Catégorie.....	8
III.2.6	Championnat 1ère Catégorie.....	8
III.2.7	Championnat de France.....	9
III.2.8	Championnat International	9
III.2.9	Championnat de France et International des Dames.....	9
III.2.10	Coupe FITF « avec passage de catégorie »	9
III.3	ÉPREUVES PARTICULIÈRES.....	10
III.3.1	Épreuve Louvarts	10
III.3.2	Championnat Débutants.....	10
III.3.3	Championnat Vétérans	10
III.4	ÉPREUVES « VENERIE ».....	10
III.4.1	Épreuve Louvière	10
III.4.2	Épreuve Trompe à cheval	10
III.4.3	Épreuve Piqueux	11
III.4.4	Épreuve Veneurs.....	11
III.5	ÉPREUVES DE FORMATIONS MUSICALES	11
III.5.1	Championnat de Duos 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} catégories.....	11
III.5.2	Championnat de Duos 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories :.....	11
III.5.3	Championnat de France et International de Trios et de Basse	11
IV-	DISCIPLINE GENERALE DU FESTIVAL.....	13
IV.1	PRÉSENCE	13
IV.2	PALMARÈS	13
IV.3	CHARTRE DU CONCURRENT	13
IV.4	RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.....	13
IV.5	ASSURANCES	13
IV.6	COMMISSARIAT GÉNÉRAL.....	13

I- PRINCIPES FONDAMENTAUX

I.1 PARTICIPATION

Pour participer au Concours Fédéral annuel, il faut :

- Etre membre de la F.I.T.F., à jour de la cotisation concurrent (ou jeune),
- Etre en possession de sa carte FITF,
- Avoir participé à une épreuve régionale de sa catégorie (peu importe la région d'appartenance du Sonneur),

En s'inscrivant aux épreuves, les candidats attestent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à le respecter.

I.2 INSCRIPTION

Elle s'effectue uniquement sur le site FITF :

- Soit directement depuis l'espace adhérent, rubrique "Inscriptions aux concours".
- Soit par l'intermédiaire de votre Délégué Départemental, Régional, Administrateur Inter régional, Responsable de groupe ou d'un autre adhérent,
- Pour les Duos et Trios, **le Chant est seul responsable de l'inscription des formations.** (la composition des duos et trios, précisée avec soin, ne pourra pas être modifiée)
- **Aucune dérogation ne sera accordée en cas d'inscription hors délais.**

En cas de difficultés, le service informatique ou le secrétariat vous aident à vous inscrire.
Contactez le secrétariat par courriel secretariat@fitf.org ou par téléphone 02 38 77 08 56
Contactez le service informatique par courriel informatique@fitf.org

I.3 ÉPREUVES

I.3.1 Épreuve diplômante :

Brevet du Sonneur.

I.3.2 Épreuves Générales :

Championnat 5^{ème} Catégorie,
Championnat 4^{ème} Catégorie,
Championnat 3^{ème} Catégorie,
Championnat 2^{ème} Catégorie,
Championnat 1^{ère} Catégorie,
Championnat de France,
Championnat International,
Championnat des Dames,
Coupe FITF.

I.3.3 Épreuves Particulières :

Débutants,
Louvarts,
Vétérans.

I.3.4 Épreuves « Vènerie » :

Louvière (tons pour chiens),
Piqueurs,
Veneurs,
Trompe à cheval.

I.3.5 Épreuves de Formations musicales :

Championnat Duos, Championnat de seconde
Championnat Trios, Championnat de France Basse, Championnat International de Basse.

I.4 PRIX ET RÉCOMPENSES

Les titulaires du **BREVET DU SONNEUR** reçoivent un diplôme F.I.T.F.

Les **lauréats** des autres épreuves reçoivent indifféremment des récompenses en espèces ou en nature.

Il peut également être décerné :

- Le **PRIX DES ESPOIRS** ne couronne pas le succès à une épreuve particulière. Son esprit est d'encourager les Sonneurs de moins de 14 ans, en récompensant le talent et la persévérance dont ils ont fait preuve au cours des compétitions. Les lauréats sont désignés par les jurys qui auront pu remarquer, dans les différentes épreuves, leurs qualités précoces.
- Le **PRIX DU COMITE D'HONNEUR** ne couronne pas le succès dans une épreuve particulière. Il est attribué au Sonneur s'étant révélé le plus régulier dans l'ensemble des épreuves auxquelles il a participé.

II- NATURE DES EPREUVES

L'ensemble des jugements du Concours Fédéral est basé sur l'exécution, par les concurrents, de FANFARES.

La sélection ou le classement des candidats est effectué par des jurys composés de juges nommés par la F.I.T.F. dont les jugements sont récoltés et traités par la commission informatique du concours.

II.1 RÉPERTOIRE :

Les épreuves peuvent être jugées sur une ou plusieurs fanfares, dont certaines peuvent être imposées et sont, pour l'année en cours, publiées par catégorie sur le site de la FITF (www.fitf.org).

II.1.1 Répertoire des 63 fanfares imposées dans les épreuves générales

Les Fanfares susceptibles d'être imposées ou sonnées comme fanfares dites de Vènerie sont les suivantes :

II.1.1.1 40 Fanfares de circonstances

La Sortie du Chenil, Le Départ pour la Chasse, Le Nouveau Départ, La Marche de Vènerie, L'Arrivée au Rendez-Vous, La Calèche des Dames, Le Départ du Rendez-Vous, Le Lancé, La Vue, Le Change, Les Animaux en Compagnie, Le Vol-ce-l'est, Le Débouché, La Plaine, Le Changement de Forêt, Le Relancé à Vue, Le Bat-l'eau, La Sortie de l'Eau, L'Hallali sur Pied, L'Hallali par Terre, Le Terré du Renard, La Curée, Les Honneurs, Le Rembuché, La Retraite de Grâce, La Retraite Manquée, La Retraite Prise, Le Retour de la Chasse, La Rentrée au Château, Le Réveil, Les Adieux des Maîtres, Les Adieux des Piqueux, Le Bonsoir, La Rentrée au Chenil, La Saint-Hubert, Le Passage du Chemin de Fer, Le Passer l'Eau en Barque, La Culbute en Forêt, L'Appel Fanfare des Maîtres, Le Terré du Blaireau.

II.1.1.2 23 Fanfares d'Animaux

Le Daguét, La 2^e Tête, La 3^e Tête, La 4^e Tête, Le Dix Cors Jeunement, Le Dix Cors ou la Royale, La Tête Bizarde, La Biche, Le Chevreuil, Le Chevreuil de Bourgogne, Le Daim, Le Sanglier, La Laie, Le Loup, Le Louvart, Le Renard, Le Blaireau, Le Lièvre, Le Lapin, La Louve, Le Grand Sanglier, Le Daim Blanc, La Quatrième Tête Bourbon.

II.1.2 Répertoire des 25 fanfares imposées au Brevet du Sonneur (Module D du brevet du sonneur)

Le répertoire des Fanfares susceptibles d'être tirées au sort à l'occasion de l'évaluation des connaissances « Module D » du Brevet du Sonneur est le suivant :

II.1.2.1 17 fanfares de circonstances

Le Point du Jour, La Sortie du Chenil, La Marche de Vènerie, L'Arrivée au Rendez-Vous, La Calèche des Dames, Le Lancé, La Vue, Le Vol-ce-l'est, Le Débouché, Le Bât-l'Eau, L'Hallali sur Pied, L'Hallali par Terre, La Curée, Les Honneurs, Le Retour de la Chasse, Les Adieux des Piqueux, La Saint-Hubert.

II.1.2.2 8 fanfares d'Animaux

Le Daguét, Le Dix Cors Jeunement, Le Dix Cors ou la Royale, Le Chevreuil, Le Daim, Le Sanglier, Le Renard, Le Lièvre.

II.2 DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

II.2.1 Passage des concurrents

II.2.1.1 Épreuves « APPELÉES » :

Les horaires du début de l'épreuve sont précisés dans le planning et doivent être respectés. Les sonneurs sont appelés par ordre alphabétique. La 1^{ère} lettre alphabétique tirée au sort détermine l'ordre de passage des concurrents.

II.2.1.2 Épreuves « NON APPELÉES » :

Les horaires de début et de fin de l'épreuve sont précisés dans le planning. Les concurrents peuvent se présenter à tout moment dans cette plage horaire.

II.2.1.3 Épreuves par « POULES » :

Les horaires du début de l'épreuve sont précisés dans le planning et doivent être respectés par les concurrents. Tous les sonneurs se présentent, avec leur carte d'adhérent FITF, au commissaire en charge de l'épreuve.

II.2.2 Nature des fanfares

Les épreuves peuvent être jugées sur une ou plusieurs fanfares et indifféremment sur des fanfares "IMPOSÉES" et/ou "AU CHOIX".

Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs fanfares, elles sont exécutées en plusieurs étapes soit au même jury, soit à des jurys différents.

II.2.2.1 Fanfares dites « IMPOSÉES » par la F.I.T.F. sont issues :

- Soit des 63 fanfares "DE VÈNERIE".
- Soit des fanfares choisies par la Commission Académiques et qui sont portées à la connaissance des membres de la F.I.T.F. en temps opportun avant le Concours.

II.2.2.2 Fanfares dites « AU CHOIX »

Elles sont laissées à l'initiative des concurrents.

- Le choix peut être intégral, c'est-à-dire parmi l'ensemble du répertoire des fanfares de Trompe de Chasse.
- Les fanfares non publiées dans le Recueil FITF 2002 devront être envoyées à la commission académique pour validation via le secrétariat FITF secretariat@fitf.org un mois avant le dit concours.
- La partition devra être remise au jury sur le lieu du concours au début de l'épreuve.

II.2.3 Forme des épreuves

Les épreuves peuvent se dérouler sous deux formes distinctes :

II.2.3.1 Sous forme "ÉLIMINATOIRES"

Les concurrents sont répartis en "POULES". A l'issue de l'audition de chaque poule, le jury sélectionne un nombre de concurrents. Les autres sont soit éliminés, soit repris pour un autre tour de poule, en fonction des épreuves. L'opération peut être répétée plusieurs fois.

II.2.3.2 Sous forme de "CLASSEMENTS"

Les concurrents sont jugés les uns à la suite des autres, ou par série puis, le centre informatique du concours exploite l'ensemble des notations pour publier le classement final des concurrents.

II.3 JUGEMENT DES ÉPREUVES

II.3.1 Principes

Chaque juge analyse la prestation, en fonction des quatre critères objectifs suivants :

- SONORITE (justesse...),
- RYTHME (cadence, tempo...),
- MAITRISE (articulation, exactitude musicale),
- ORNEMENTS (tayaut, hourvari, expression ...).

La qualité de la prestation est alors évaluée pour l'ensemble de ces critères par une note unique.

II.3.2 Notations spécifiques appliquées à toutes les fanfares de toutes les épreuves

Les règles suivantes sont appliquées **par le seul président du jury** en cas de :

- | | |
|---|---|
| - Fanfare sonnée différente de celle annoncée : | déclassement du concurrent sur la fanfare concernée |
| - Changement de fanfare pendant l'exécution : | déclassement du concurrent sur la fanfare concernée |
| - Fanfare non exécutée dans son intégralité : | déclassement du concurrent sur la fanfare concernée |
| - Fanfare sonnée dans une autre tonalité : | déclassement du concurrent sur la fanfare concernée |
| - Mauvais départ et reprise : | pénalité de 5 points sur la fanfare concernée. |

II.3.3 Notations spécifiques appliquées aux seules fanfares imposées des épreuves solos

Les règles suivantes sont appliquées **par le seul juge musique, sous le contrôle du président du jury** en cas d'erreur de texte.

Définition des « erreurs de textes » : pour le Festival 2019 elles seront de trois types :

- 1/ Erreur de note. Exemples : do à la place d'un ré sur les Animaux en Compagnie (3ème phrase).
mi à la place d'un sol sur la Marche de Vènerie (3ème et 4ème phrases).

La longueur ou durée de la note ne sera pas sanctionnée.

- 2/ Phrase coupée lorsqu'elle est écrite tenue. Exemple le Débouché.

- 3/ Phrase tenue lorsqu'elle est écrite coupée. Exemple Adieux des Piqueurs.

N.B.: Faire un piqué suivi d'un double tayaut lorsqu'est écrite une noire pointée (ex : la Laie) ne sera pas considérée comme une erreur de texte au Festival 2019.

Barème de sanction :

Les erreurs de texte ci-dessus énumérées seront sanctionnées par : 1 point de pénalité

Si elles se répètent ou se cumulent : 2 points de pénalité

Exemple : dans une fanfare à 6 phrases où les phrases 1, 2, 5 et 6 sont identiques et où le concurrent fait la même erreur de note dans 2, 3 ou 4 de ces phrases : 2 points de pénalité.

Deux erreurs de note différentes, ou une erreur de note et une phrase coupée lorsqu'elle est écrite tenue, entraîneraient l'application de 2 points de pénalités.

Prise en compte dans le classement :

La prise en compte dans le classement se fera de la manière suivante :

- 1/ Etablissement du classement pour une poule ou une épreuve donnée, comme c'est le cas actuellement, en utilisant le même logiciel.
- 2/ Intervention du juge musique, sous le contrôle du président du jury, pour affecter les éventuelles pénalités aux concurrents concernés.
- 3/ Modification éventuelle du classement selon le barème de sanction.
- 4/ Annonce du résultat de la poule ou de l'épreuve.

II.3.4 Exploitation des jugements

Sous forme "ÉLIMINATOIRES"

Le centre Informatique du concours recueille sur place le classement de chaque juge. Après exploitation des résultats, sont sélectionnés les concurrents les mieux classés. Les autres candidats sont soit éliminés, soit repris pour un autre tour de poule, en fonction des épreuves.

Sous forme de "CLASSEMENTS"

Le centre informatique du concours détermine le classement des concurrents pour chaque juge et en fait une synthèse.

III-CARACTERISTIQUES PARTICULIERES DES EPREUVES
--

III.1 BREVET DU SONNEUR

Pour obtenir le brevet du sonneur, les candidats doivent avoir **validé les cinq modules d'évaluations et réussi l'épreuve sonnée.**

L'accès est réservé aux sonneurs à jour de leur cotisation concurrent ou jeune.

A chaque passage de modules et à l'examen, les candidats doivent présenter l'ensemble des feuilles d'évaluation collectées au cours de leur cursus sous peine de devoir repasser tous les modules ou de se voir refuser l'accès à l'examen.

Les cinq modules préparatoires à l'examen sont les suivants :

III.1.1 Module A (Sonorité)

III.1.2 Module B (Articulations)

III.1.3 Module C (Ornements)

III.1.4 Module D (Connaissances du répertoire)

III.1.5 Module E (Connaissances Historiques et Musicales de base)

Les Modules Techniques A – B et C sont évalués dans l'ordre chronologique indiqué, alors que les modules connaissances D et E peuvent être évalués à tout moment du cursus.

III.1.6 Epreuve sonnée – Maitrise instrumentale (Examen)

Pour se présenter à l'épreuve sonnée « Maitrise instrumentale », les candidats devront préalablement avoir fait valider les Modules d'Évaluations A – B – C – D et E.

Cependant, lors du festival international FITF, un sonneur pourra passer la totalité des modules ainsi que l'épreuve sonnée (maitrise instrumentale) du Brevet du Sonneur.

Les candidats interpréteront une fanfare de leur choix tirée de la liste des 63 fanfares imposables en concours.

III.1.7 Déroulement des Epreuves « Modules »

Appréciation par module sur un seul test. Si obtenus, les modules sont acquis sans limitation de durée.

Les examinateurs valident ou non les modules après concertation.

La décision du jury, à l'issue du passage du ou des modules, est signifiée immédiatement au candidat. Le jury pourra être amené à commenter succinctement la qualité de chacun des critères d'appréciation.

Muni de la validation de ces Cinq modules, le sonneur pourra se présenter, le jour même au Brevet du Sonneur (épreuve sonnée) si les conditions du concours le permettent ou lors d'un autre concours FITF.

III.1.8 Résultats

La validation des cinq modules et la réussite à l'épreuve sonnée, permet de déclarer les candidats « Titulaire du BREVET DU SONNEUR ». Ils sont alors admis en 5e Catégorie, mais ne pourront pas directement participer à l'épreuve de 5ème catégorie de ce championnat fédéral.

III.2 ÉPREUVES GÉNÉRALES

III.2.1 Généralités des Épreuves Championnat solo Catégorie 5, 4, 3, 2, 1

Accès : Il faut avoir participé obligatoirement à une épreuve régionale de sa catégorie pour être admis à concourir. Le candidat doit être à jour de sa cotisation concurrent ou jeune et être en possession de sa carte FITF.

Les inscriptions s'effectueront selon les modalités mentionnées aux § I.1 et I.2 sur le site FITF (www.fitf.org).

Déroulement des épreuves de « Sélection » :

Elles se dérouleront sous forme de coupe, réparties éventuellement en plusieurs jurys.

Au premier tour, les sonneurs seront jugés sur la fanfare « IMPOSÉE » de leur catégorie choisie par la commission académique et publiée sur le site FITF.

Au second tour, les sonneurs seront jugés sur une fanfare de Vènerie au choix, sauf pour la première catégorie où les sonneurs seront jugés sur une fanfare au choix intégral.

Selon le nombre d'inscrits, les épreuves de sélection pourront être supprimées, les concurrents accéderont alors directement à la finale.

A l'inverse, plusieurs tours pourront être nécessaires pour sélectionner les finalistes.

III.2.2 Championnat 5^{ème} catégorie :

Sélection : les concurrents sont répartis en X poules et sont jugés sur la fanfare « IMPOSÉE » de leur catégorie. Plusieurs tours éliminatoires peuvent être nécessaires (voir (§ III.2.1))

Finale : les finalistes seront jugés sur 1 Fanfare « AU CHOIX », sous forme de classement. Le lauréat est proclamé "VAINQUEUR DE LA 5^e CATÉGORIE" de l'année. Les 15 premiers seront admis en 4^e Catégorie et **ne pourront pas** directement participer à l'épreuve de 4^{ème} catégorie du championnat fédéral de la même année.

III.2.3 Championnat 4^{ème} Catégorie

Sélection : les concurrents sont répartis en X poules et sont jugés sur la fanfare « IMPOSÉE » de leur catégorie. Plusieurs tours éliminatoires peuvent être nécessaires (voir (§ III.2.1))

Finale : les finalistes seront jugés sur 1 Fanfare « AU CHOIX », sous forme de classement. Le lauréat est proclamé "VAINQUEUR DE LA 4^e CATÉGORIE" de l'année. Les 20 premiers seront admis en 3^e Catégorie et **ne pourront pas** directement participer à l'épreuve de 3^{ème} catégorie du championnat fédéral de la même année.

III.2.4 Championnat 3^{ème} Catégorie

Sélection : les concurrents sont répartis en X poules et sont jugés sur la fanfare « IMPOSÉE » de leur catégorie. Plusieurs tours éliminatoires peuvent être nécessaires (voir (§ III.2.1))

Finale : les finalistes sont ensuite jugés sur 1 Fanfare « AU CHOIX », sous forme de classement. Le lauréat est proclamé "VAINQUEUR DE LA 3^e CATÉGORIE" de l'année. Les 10 premiers seront admis en 2^e Catégorie et **ne pourront pas** directement participer à l'épreuve de 2^{ème} catégorie du championnat fédéral de la même année.

III.2.5 Championnat 2^{ème} Catégorie

Sélection : les concurrents sont répartis en X poules et sont jugés sur la fanfare « IMPOSÉE » de leur catégorie. Plusieurs tours éliminatoires peuvent être nécessaires (voir (§ III.2.1))

Finale : les finalistes sont ensuite jugés sur 1 Fanfare « AU CHOIX », sous forme de classement. Le lauréat est proclamé "VAINQUEUR DE LA 2^e CATÉGORIE" de l'année. Les 5 premiers seront admis en 1^e Catégorie et **ne pourront pas** directement participer à l'épreuve de 1^{ère} catégorie du championnat fédéral de la même année.

III.2.6 Championnat 1^{ère} Catégorie

Sélection : les concurrents sont répartis en 2 poules de plus ou moins 25 concurrents pour le premier tour et sont jugés sur la fanfare « IMPOSÉE » de leur catégorie. Les 5 premiers de chaque poule sont sélectionnés pour la finale, les 20 autres pour le 2^{ème} tour.

Pour le second tour, les plus ou moins 40 concurrents sont jugés sur une fanfare au choix. Les 5 premiers sont sélectionnés pour la finale.

Finale : Cf. épreuve Championnat de France.

III.2.7 Championnat de France

Les 15 finalistes de l'épreuve de 1^{ère} catégorie sont retenus pour le Championnat de France. Ils sont jugés sur :

- 1 Fanfare « de vènerie » au choix du concurrent,
- 1 Fanfare « imposée »
- 1 Fanfare « au choix ».

Le vainqueur est proclamé "CHAMPION DE FRANCE" de l'année.

III.2.8 Championnat International

L'épreuve est disputée entre les Champions Internationaux et les Champions de France des concours fédéraux antérieurs.

Le Champion de France de l'année **ne participe pas** au Championnat International Solo lors du concours fédéral de la même année.

L'épreuve est jugée sur 3 Fanfares :

- 1 Fanfare « de vènerie » au choix du concurrent,
- 1 Fanfare « imposée »
- 1 Fanfare « au choix ».

Le vainqueur est proclamé "CHAMPION INTERNATIONAL" de l'année.

III.2.9 Championnat des Dames :

L'épreuve servira de support au Championnat de France et au Championnat international des Dames.

L'ensemble des concurrentes est jugé sur une Fanfare "IMPOSÉE" et une Fanfare "AU CHOIX".

Parmi les concurrentes ayant déjà été Championnes de France lors de concours fédéraux antérieurs, sera désignée la "CHAMPIONNE INTERNATIONALE des DAMES" de l'année. Parmi les autres concurrentes, sera désignée la "CHAMPIONNE de FRANCE DES DAMES" de l'année.

III.2.10 Coupe FITF « avec passage de catégorie »

Accès : Tous les sonneurs brevetés, sélectionnés ou non pour le concours fédéral, ayant participé ou non aux épreuves générales solos du samedi, sans distinction de catégories et ayant la cotisation concurrent ou jeune. Cette épreuve n'est pas ouverte aux sonneurs ayant acquis le titre de Champion de France lors de précédents concours ou du même concours. L'inscription à cette épreuve est **OBLIGATOIRE** au moyen du bulletin d'inscription dans la revue de l'année ou sur le site FITF. Les concurrents qui auraient changé de catégorie à l'occasion des épreuves du samedi, participeront à la coupe FITF, en tant que sonneur de leur nouvelle catégorie.

Les concurrents se présenteront au stand FITF avec leur carte FITF pour **confirmer leur participation** à l'épreuve et permettre à la commission informatique de préparer la composition des poules en répartissant les sonneurs en fonction de leur catégorie, **avant le samedi soir à 18heures**.

Aucune validation ne sera acceptée le dimanche

Jugement : L'épreuve est jugée sous forme de COUPE par ELIMINATION. En fonction du nombre de concurrents, les premiers tours de coupe pourront être jugés sur plusieurs jurys.

Selon le nombre de concurrents, un minimum de 25 % sera sélectionné par poule pour le tour suivant. A compter des 16^{ème} de finale, 50 % des candidats seront sélectionnés pour le tour suivant.

L'épreuve sera jugée sur une succession de fanfares de « Vènerie » dans la liste des fanfares d'animaux et de circonstances, à l'exception de la finale jugée sur une fanfare au choix.

Le lauréat de l'épreuve est proclamé « VAINQUEUR DE LA COUPE FITF » de l'année.

Passage de catégories :

- Il sera possible de changer de catégories à l'occasion de cette coupe FITF. Le passage sera possible à chaque tour de coupe, à raison d'une seule catégorie par tour.
- Le passage de catégorie est subordonné au respect des 4 conditions cumulatives suivantes :
 - La poule doit être complète (aucun désistement, aucune absence).
 - Etre sélectionné pour le tour suivant.
 - Que la catégorie FITF du sonneur soit supérieure à la moyenne des catégories de la poule (au sens mathématique, soit 4^{ème} catégorie > à 3^{ème} catégorie).
 - Que la différence entre la catégorie du sonneur et la moyenne des catégories de la poule soit supérieure ou égale à 0,6.

Exemples :

Critères	Sélectionné pour le tour suivant	Catégorie FITF du candidat	Moyenne des catégories de la poule	Passage d'une catégorie FITF
Exemple 1	Non	Indifférente	Indifférente	NON
Exemple 2	Oui	5 ^{ème}	3,80	OUI
Exemple 3	Oui	4 ^{ème}	3,50	NON
Exemple 4	Oui	4 ^{ème}	3,20	OUI
Exemple 5	Oui	3 ^{ème}	1,60	OUI
Exemple 6	Oui	2 ^{ème}	1,60	NON
Exemple 7	Oui	2 ^{ème}	1,20	OUI

Un sonneur qui aura changé de catégorie lors de l'un des tours de la Coupe FITF, continuera à participer à cette Coupe FITF dans sa nouvelle catégorie. Sous réserve de remplir les 3 critères exposés ci-dessus, il pourra changer de catégorie une ou plusieurs nouvelles fois. Le changement de catégorie est indépendant du jugement de la Coupe FITF.

III.3 ÉPREUVES PARTICULIÈRES

III.3.1 Épreuve Louvarts

- Accès : Tous les sonneurs âgés de 14 ans et moins au jour de l'épreuve quel que soit leur type de cotisation.
- Participation de 10 € pour les non-adhérents, à régler au moment de l'inscription.
- L'épreuve est jugée sous forme de classement sur une fanfare "AU CHOIX".
- Le lauréat de la finale est déclaré "VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE LOUVARTS" de l'année.

III.3.2 Championnat Débutants

- Accès : Tous les sonneurs n'ayant pas obtenu le Brevet du Sonneur à jour de leur cotisation concurrent.
- Participation de 10 € pour les non-adhérents, à régler au moment de l'inscription.
- L'épreuve est jugée sous forme de classement sur une fanfare "AU CHOIX".
- Le lauréat est déclaré "VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE DÉBUTANTS" de l'année.

III.3.3 Championnat Vétérans

- Accès : Tous les sonneurs âgés de 60 ans et plus au jour de l'épreuve à jour de leur cotisation concurrent.
- L'épreuve est jugée sous forme de classement sur une fanfare "AU CHOIX".
- A l'issue de cette épreuve, le classement et les lauréats sont répartis en deux catégories :
 - « VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE VÉTÉRANS » de l'année, catégories 3^e- 4^e -5^e.
 - « VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE VÉTÉRANS » de l'année, catégories 1^e- 2^e.

III.4 ÉPREUVES « VENERIE »

III.4.1 Épreuve Louvière

- Accès : Tous les sonneurs à jour de leur cotisation concurrent ou jeune.
- L'épreuve est jugée sur la valeur technique et l'ambiance « Vènerie » des 3 sortes de Tons pour Chiens suivants : Quêtés, Appels et Bien-Aller, qui doivent être exécutés dans l'**ordre indiqué**.
- La non-observation de ces règles, les inversions ou la confusion des genres de ton entraînent l'arrêt et l'élimination du concurrent, sur simple décision du jury.
- Selon le nombre d'inscrits, une première audition de l'ensemble des concurrents permettra d'en sélectionner 10, qui sont ensuite classés lors d'une finale.
- Le lauréat de l'épreuve est déclaré « CHAMPION DE LA LOUVIÈRE » de l'année.

III.4.2 Épreuve Trompe à cheval

- Accès : Tout sonneur ou veneur, adhérent à la FITF à jour de la cotisation concurrent.
- **L'assurance F.F.E. est obligatoire** pour concourir.
- Le cavalier doit venir avec sa propre monture, ou celle fournie par son équipage.
- L'épreuve est jugée aux 3 allures (pas, trot et galop).
 - Au pas, sur des **quêtés et appels**.
 - Au trot, sur une **fanfare de Vènerie**.
 - Au galop, sur tout ou partie d'une **fanfare de Vènerie ou d'équipage**, obligatoirement suivie d'un **bien-aller**.
- Le lauréat est déclaré "VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE A CHEVAL" de l'année.

III.4.3 Épreuve Piqueux

- Accès : réservé aux Piqueux, adhérent à la FITF à jour de la cotisation concurrent
- L'ensemble des concurrents est jugé sur des quêtés, Appels et Bien-aller, une Fanfare "IMPOSÉE" et la Fanfare de leur Équipage.
- Le lauréat est déclaré "VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE PIQUEUX" de l'année.

III.4.4 Épreuve Veneurs

- Accès : ouverte aux Boutons d'équipages adhérent à la FITF à jour de la cotisation concurrent. (présentation de la carte d'adhérent à la Société de Vènerie obligatoire.)
- L'ensemble des concurrents est jugé sur une Fanfare "IMPOSÉE"
- Le lauréat est déclaré "VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE VENEURS" de l'année.

III.5 ÉPREUVES DE FORMATIONS MUSICALES

III.5.1 Championnat de Duos 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} catégories

- Accès : Réservé aux sonneurs de 3^{ème}, 4^{ème}, et 5^{ème} catégories à jour de leur cotisation concurrent ou jeune.
- Chaque Sonneur ne peut participer qu'à **un seul Duo**, quelle que soit la partie qu'il assure dans la formation.

Sélection : Les duos concurrents sont jugés par poules sous forme « d'ELIMINATOIRE" sur une Fanfare "IMPOSÉE" qui aura été publiée sur le site de la FITF. A l'issue, les 10 meilleurs Duos sont sélectionnés pour la Finale

Finale : L'épreuve est jugée sur une fanfare "AU CHOIX", sous forme de classement.

Le duo vainqueur est proclamé "DUO CHAMPION 3^{ème}, 4^{ème}, et 5^{ème} catégories " de l'année.

Championnat de Seconde 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} catégories :

- La seconde est jugée sous la forme de CLASSEMENT à l'occasion de la finale de l'épreuve de duo 3^{ème}, 4^{ème}, et 5^{ème} catégories.
- Le vainqueur est proclamé "CHAMPION de SECONDE – Duo 3^{ème}, 4^{ème}, et 5^{ème} catégories " de l'année.

III.5.2 Championnat de Duos 1^{ère} et 2^{ème} catégories :

- Accès : Réservé aux sonneurs de 1^{ère} et 2^{ème} catégories à jour de leur cotisation concurrent ou jeune.
- Chaque Sonneur ne peut participer qu'à **un seul Duo**, quelle que soit la partie qu'il assure dans la formation.

Sélection : Les duos concurrents sont jugés par poules sous forme « d'ELIMINATOIRE" sur une Fanfare "IMPOSÉE" qui aura été publiée sur le site de la FITF. A l'issue, les 10 meilleurs Duos sont sélectionnés pour la Finale

Finale : L'épreuve est jugée sur une fanfare "AU CHOIX", sous forme de classement.

Le duo vainqueur est proclamé "DUO CHAMPION 1^{ère} et 2^{ème} catégories ".

Championnat de Seconde 1^{ère} et 2^{ème} catégories :

- La seconde est jugée sous la forme de CLASSEMENT à l'occasion de la finale de l'épreuve de duo 1^{ère} et 2^{ème} catégories.
- Le vainqueur est proclamé "CHAMPION de SECONDE – Duo 1^{ère} et 2^{ème} catégories ".

III.5.3 Championnat de France et International de Trios et de Basse

- Accès : Tous sonneurs, toutes catégories à jour de leur cotisation concurrent ou jeune.
- Chaque Sonneur ne peut participer qu'à **un seul Trio**, quelle que soit la partie qu'il assure dans la formation.
- Cette épreuve sert de support au jugement des épreuves de Basse.

Championnat de France de Trios

- Accessible à tous les trios dont le bassiste concourt pour le titre de Champion de France de basse.
- Les Trios sont jugés sous la forme de "CLASSEMENT" sur une Fanfare "IMPOSÉE" et sur une Fanfare "AU CHOIX".
- Les bassistes sont jugés lors de la même épreuve, sous la forme de "CLASSEMENT".
- Le vainqueur de l'épreuve est proclamé Champion de France de Trio.
- Le meilleur bassiste est proclamé "CHAMPION DE FRANCE DE BASSE » de l'année.

Championnat International de Trios

- Accessible à tous les trios dont le bassiste a été Champion de France de basse lors d'un concours fédéral antérieur.
- Les Trios sont jugés sous la forme de "CLASSEMENT" sur une Fanfare "IMPOSÉE" et sur une Fanfare "AU CHOIX".
- Les bassistes sont jugés lors de la même épreuve, sous la forme de "CLASSEMENT".
- Le vainqueur de l'épreuve est proclamé Champion International de Trio.
- Le meilleur bassiste est proclamé "CHAMPION INTERNATIONAL DE BASSE" de l'année.

IV- DISCIPLINE GENERALE DU FESTIVAL

IV.1 PRÉSENCE

La F.I.T.F. et les organisateurs des concours peuvent être amenés à prévoir certaines manifestations complémentaires au programme des épreuves proprement dites.

Tous les concurrents individuels ou formations inscrits au concours sont tenus de participer à ces manifestations, dès lors qu'elles sont annoncées dans le programme du concours.

IV.2 PALMARÈS

Les principaux résultats du Concours Fédéral sont annoncés ou affichés sur place à l'issue du Concours, lors du Palmarès général, excepté pour le Championnat de France et le Championnat International qui sont annoncés à l'issue de ces épreuves. En outre, tous les résultats sont publiés dans le Bulletin Officiel et sur le site internet de la F.I.T.F.

La proclamation du Palmarès fait partie intégrante du Concours. Les sonneurs sont tenus d'assister au palmarès, en tenue.

Les prix et récompenses sont remis aux lauréats à la lecture du Palmarès.

Les diplômes peuvent être soit remis sur place, soit adressés ultérieurement aux lauréats.

IV.3 CHARTE DU CONCURRENT

Le concurrent s'engage à :

- Être ponctuel en respectant les horaires de présentation aux différentes épreuves sous peine d'exclusion.
- Porter une tenue de vènerie à l'exception du Brevet et des débutants pour lequel une tenue de ville est tolérée.
- Connaître le règlement général ou particulier en vigueur, et s'appliquer à le respecter.
- Se présenter en saluant le jury avant et après la prestation.
- Respecter et ne faire aucun commentaire sur les décisions du jury.
- Garder une attitude digne et respectueuse vis-à-vis du jury, des autres concurrents et du public.
- Être présent et en tenue à la lecture du palmarès.

IV.4 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les Sonneurs ne doivent pas sonner en dehors des emprises réservées au concours sans l'accord de l'organisateur. Ils doivent respecter les lieux et ne pas laisser de déchets par terre.

IV.5 ASSURANCES

L'attention du candidat est attirée sur le fait que la FITF ne souscrit pas d'assurance spécifique pour couvrir les accidents ou les vols en concours régional ou fédéral qui pourraient intervenir à l'occasion du concours.

Lorsqu'une épreuve à cheval est organisée, le participant doit être couvert par une assurance personnelle (Cf. Titre II, 3.7).

IV.6 COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Le Commissariat Général du Concours est habilité à examiner, au mieux des intérêts généraux et particuliers, les problèmes qui lui seraient soumis.

La Commission des Juges sera chargée de régler les problèmes se rapportant à l'organisation des jurys ou à l'application du règlement.

===== FIN =====